

		PORT DE DIELETTE				
		COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 JUIN 2021 (10H30-12H30)				
Date rédaction	06/2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1	
Rédacteur	CD 50 SPA	Date réunion	2/06/2021			
Prénom et nom		Organisme			Pr Ex	
Membres du conseil portuaire						
M. Jean Morin		Président				x
M. Jean Lepetit		Conseiller départemental			x	
Représentants du concessionnaire						
M. Jacques Viger		Titulaire				x
Mme Manuela Mahier		Titulaire			x	
M. Jacques Leseigneur		Suppléant				x
M. Jacques Capelle		Suppléant				x
Représentantes du conseil municipal de Flamanville						
Mme Ghislaine Thomas Routier		Titulaire			x	
M. Sebastien Cirou		Suppléant				
Représentants du conseil municipal de Tréauville						
Mme Danièle Reignier		Titulaire				x
M. Mickaël Guinet		Suppléant				x
Représentants personnel du concessionnaire						
Mme Emilie Olivier		Titulaire			x	
M. Etienne Andrieu		Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports						
M. Thierry Leteissier		Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau		Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche						
M. Christophe Pilard		Titulaire				x
M. Lecarpentier		Invité				x
M. Groult		Invité				x
Représentants de l'activité plaisance						
M. Christian Jourdain		Titulaire				x
M. Alain Cossé		Titulaire			x	
M. Alain Yvard		Titulaire			x	
M. Michel Petit		Titulaire			x	
M. Marc Lepasqueux		Titulaire				
M. Michel Eymard		Suppléant				
M. Hugo Cosnefroy		Suppléant				
M. Dominique Jean		Suppléant				
M. Guy Broquaire		Suppléant			x	
M. Pascal Gaignon		Suppléant				
Représentants de l'activité commerce						
M. Hugues-Robert Gros		Titulaire				x
M. Michel Traisnel		Titulaire				
M. Olivier Normand		Suppléant				x
M. Dominique Louzeau		Suppléant				
Autres participants						
Mme Frédérique Boury		Conseillère départementale			x	
M. François Rousseau		Conseiller départemental			x	
M. Stéphane Gautier		Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	

Le conseil portuaire du port de Dielette s'est réuni le 2 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de **M. Lepetit** représentant le président du conseil départemental. **M. Lepetit** informe que **M. Morin** ne peut être présent et demande à ce qu'il soit excusé.

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2020

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

M. Leteissier présente les données partielles de l'année, communiquées par le concessionnaire.

Pêche :

Nombre de navires professionnels recensés : 6

Nombre de navires professionnels de passage recensés : 12

Commerce :

2020 :

Il n'y a pas eu de trafic voyageurs vers les îles Anglo-Normandes en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Fret : 5 tonnes (pêche)

Plaisance

Nombre de bateaux à l'année : 350 au bassin à flot, 21 au port à sec et 14 en forfait stockage à sec simple

Nombre de bateaux visiteurs : 581

Nombre de nuitées visiteurs : 1 582

M. Cossé apporte une correction sur le pourcentage présenté, concernant l'augmentation du nombre de bateaux à l'année dans le bassin à flot soit une augmentation de 1,45 % au lieu de 10 %.

Mme Olivier informe que les chiffres traduisent la baisse due à la crise sanitaire, mais qu'il a été enregistré une hausse des visiteurs Français. La saison n'a pas été catastrophique car elle a bénéficié d'une clientèle de passage.

Mme Thomas Routier demande comment est analysée l'augmentation des locations à l'année entre 2019 et 2020 qui sont passées de 345 à 350.

Mme Olivier explique qu'il s'agit d'usagers qui étaient en statut « visiteurs ». C'est aussi un basculement entre des navires en hivernage vers des locations à l'année. Il est enregistré plus de demandes pour la catégorie 6,50 m à 7,99 m.

III – BUDGET PRIMITIF 2021

M. Leteissier présente le budget primitif 2021 et demande s'il y a des questions.

Mme Thomas Routier demande s'il y a besoin d'un recours à l'emprunt afin d'équilibrer le budget.

Mme Olivier répond que le recours à l'emprunt ne débutera qu'en 2022.

Mme Thomas Routier précise qu'il apparaît dans le budget primitif 2021, et qu'il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt afin d'équilibrer ce budget. Il demande si la nécessité de cet emprunt est prévue pour réaliser des travaux ou pour équilibrer le budget.

Mme Olivier répond qu'il est nécessaire afin d'équilibrer ce budget.

Mme Thomas Routier demande s'il est fléché sur le fonctionnement ou sur l'investissement.

Mme Olivier répond que ce n'est pas réparti, et propose que la direction financière de la CAC apporte des réponses à ces questions qui seront jointes au compte-rendu.

Mme Thomas Routier indique que ce budget n'est pas vraiment sincère dans la mesure où n'y a pas de certitude sur l'année du recours à l'emprunt à savoir 2021 ou 2022.

Mme Mahier indique qu'il y a eu un problème d'amortissement qui n'avait pas été inclus dans le budget avec un rééquilibrage qui devait s'opérer. Il va falloir arriver à un budget le plus sincère possible, car des

travaux sont à réaliser dont le dragage. Elle informe que ces questions vont être posées aux services de la CAC afin d'avoir des éléments plus précis.

M. Lepetit note qu'il reste des interrogations et que des réponses sont attendues.

Mme Thomas Routier souligne que des bateaux vont quitter le port de Dielette pour celui de Barneville-Carteret suite aux travaux réalisés dans ce dernier. Elle demande si ces éléments ont été pris en compte dans le budget primitif car cela aura pour conséquence d'avoir moins de recettes.

Mme Olivier répond qu'il est difficile de prévoir, néanmoins une baisse des recettes commerciales a été prévue avec la prise en compte des annulations des rotations des navires à passagers.

M. Cossé fait part de son interrogation sur la transparence du budget et sur le recours à l'emprunt afin de combler le déficit du port. Il souligne qu'auparavant il y avait une subvention d'exploitation, aujourd'hui on affiche des emprunts concernant le fonctionnement du port.

M. Lepetit demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce budget primitif 2021.

Il est approuvé moins 3 abstentions.

IV - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les travaux réalisés en 2020 et ceux envisagés en 2021 :

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2020

- réfection du ponton B	161 900,00 €
- mise en place d'une borne de pesée	72 000,00 €
- réfection du seuil de la marina	39 700,00 €
- reprise dalle de béton épi carburant	21 900,00 €
- mise en place de nouveaux ancrages terre-plein de carénage	15 300,00 €

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2021

- dragage marina et bassin de commerce	250 000 €
- vidéosurveillance	40 000 €
- pierres de couronnement jetée Ouest	55 000 €
- rehaussement du terre-plein pêche	101 000 €
- finalisation des cases commerciales	55 000 €

Mme Olivier précise qu'en ce qui concerne les cases commerciales, il s'agit de la finalisation des travaux. Concernant le dragage ce chantier est en cours, mais a subi beaucoup d'aléas. Des mesures ont été prises à l'encontre de l'entreprise mandataire du marché. Certaines zones de la marina ont été draguées alors que ce n'était pas prévu. Actuellement l'entreprise met en place des canalisations afin d'extraire les sédiments de la marina. La fin des travaux est prévue pour la 3^{ème} semaine de juin.

Mme Thomas Routier demande si le marché dont le montant s'élève à 250 000 € va être renégocié.

Mme Olivier répond que le retard du chantier a permis au gestionnaire de revoir à la baisse le coût du dragage.

M. Cossé demande le volume dragué à la marina.

Mme Olivier répond entre 5 000 et 7 000 m³.

M. Cossé souligne que c'était demandé depuis plusieurs années.

Mme Olivier explique que l'entreprise ayant répondu au marché a des moyens de dragage permettant d'opérer sur l'ensemble du port.

Mme Thomas Routier demande si des avenants ont été rédigés pour l'année 2021.

Mme Olivier précise que les nouvelles renégociations ont abouti à un coût de 100 000 € environ, alors que le coût initial estimé s'élevait à 250 000 €. Le montant des avenants sera calculé en fonction des m³ prélevés, des aléas météorologiques, l'enjeu étant de finaliser le dragage de la marina et du ponton B.

Mme Mahier souligne que cela a permis d'étendre le dragage à des zones qui se sont révélées nécessaires. Le bilan de cette opération de dragage est satisfaisant.

Mme Thomas Routier demande s'il y a des craintes sur ce qui est déposé par la « Dielette ».

Mme Olivier répond que les éléments déposés dans la « Dielette » occasionnent une forte surcote, mais si toutes les opérations se déroulent comme prévu dans le bassin à flot, ce dragage permettra de réattribuer des places.

Mme Thomas Routier demande si un loyer est perçu pour la case commerciale où sont entreposés des pares battages.

Mme Olivier répond que cette case n'est pas attribuée, cela reste du temporaire. C'est une solution provisoire afin de permettre à un professionnel d'entreposer du matériel, suite au démontage de son local durant le dragage.

M. Lepesqueux explique que suite au déplacement de son abri pour permettre le dragage, il avait demandé de poursuivre son activité dans une des cases commerciales qui n'était pas utilisée. Il demande si la passe va être draguée, et souligne sa dangerosité.

Mme Olivier précise que cela n'est pas prévu en 2021, mais qu'un relevé bathymétrique a été réalisé afin d'avoir une cote fiable. Une information aux usagers a été transmise par l'autorité portuaire à la PREMAR pour diffusion. Un balisage du chenal afin d'avertir les usagers de cette surcote est à l'étude.

M. Cossé souligne le caractère indispensable d'un balisage, car il n'y a pas la même cote tout le long du chenal.

M. Yvard confirme qu'au vu des derniers incidents il ne faut pas étudier mais effectuer la mise en œuvre le plus rapidement possible.

Mme Olivier informe qu'une incertitude existe concernant la mise en place d'une chaîne de 12 à 14 mètres, un rapprochement avec l'autorité portuaire sera effectué pour cette demande.

M. Lepesqueux souhaite une diffusion du relevé bathymétrique la plus large possible.

Mme Olivier répond que le maximum sera fait avec une diffusion aux bureaux des ports voisins, et une information donnée lors des avis d'escales.

V- PLAN DE RECEPTION DES DECHETS

M. Leteissier fait un point sur le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus d'exploitation. L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
		2020	COÛT
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	9 tonnes	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	17 tonnes	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	12 tonnes	
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	1 m ³	
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0,3 tonnes	
	filets de pêche		
	bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	3 m ³	
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	6 m ³	

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
		2020	COÛT
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	3 m ³	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		
	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	2 kg	
	batteries	6 unités	
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Huiles et combustibles liquides usagés	Huiles de vidange	0 litres	/
	Jus de cale	1,3 m ³	/
Eaux vannes	Eaux noires	/	/
	Eaux grises	/	/

VI – SIGNALÉTIQUE PORTUAIRE

M. Leteissier présente le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer 3 totems sur le port.



M. Lepetit demande s'il y a des observations.

M. Lepesqueux demande ce qui sera indiqué sur ces totems.

M. Leteissier répond qu'il indiquera l'appartenance du port au conseil départemental.

M. Lepesqueux demande ce qu'il en est de la signalétique pour les professionnels, et demande s'il peut y avoir un affichage commun.

M. Leteissier répond que ses remarques vont être remontées au service communication du Département.

M. Clergeau précise qu'au vu de la taille des totems une réflexion peut être engagée.

Mme Mahier souhaite une cohérence entre les acteurs sur le port en terme d'affichage, la SPL tourisme ayant également prévu la mise en place de panneaux d'information. Les emplacements d'implantations doivent être réfléchis ensemble.

M. Lepetit indique qu'une coordination doit être établie entre le Département, la CAC et le port afin d'identifier les besoins, et propose que les différents acteurs travaillent ensemble.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

M. Broquaire souligne qu'en ce qui concerne les tarifs 2021 il apparaît sur la page 6 : « remise sur partance », et précise que cela pose un problème étant donné que les règlements s'effectuent l'année suivante. Une délibération avait été passée lors d'un conseil d'agglomération afin d'effectuer les remboursements correspondants. Il demande que ce paragraphe soit modifié.

Mme Olivier répond que cela va être fait.

M. Yvard souhaite revenir sur la limitation de vitesse dans le port et la mise en place de panneaux, il indique également que le port n'est pas identifié lorsqu'on vient de la mer.

M. Leteissier répond qu'il a été contacté par Mme Olivier cette semaine pour cette demande de panneaux, et propose de présenter ce qui est mis en place sur les autres ports, afin que le gestionnaire fasse son choix.

Mme Thomas Routier demande le nombre de navires inscrits sur la liste d'attente.

Mme Olivier répond que la liste n'est pas finalisée, elle précise qu'environ 15 navires ont résilié leur contrat pour partir sur Barneville-Carteret.

M. Yvard souhaiterait que soient remplacés les navires qui sortent 3 ou 4 mois durant l'été.

Mme Olivier répond que les places sont réattribuées lorsque le bureau du port a connaissance des départs.

Mme Thomas Routier demande si la problématique du chenal peut remettre en cause l'accueil du tour de France à la voile.

Mme Olivier répond que cela ne remet pas en cause l'accueil des manifestations nautiques.

Mme Thomas Routier demande un panneau afin de proscrire les promenades équestres et les déjections équine qui y sont liées mais également les déjections canines. Elle souligne également le problème des rats sur le port.

Mme Olivier informe qu'elle est au courant de ces problèmes, et précise que des campagnes de dératisation sont menées et qu'il ne faut pas hésiter à informer le bureau du port pour demander de nouvelles interventions.

M. Lepesqueux demande l'avancement du dossier concernant les nuisances de la Dielette, et le fait que les bateaux sont recouverts de mousse.

Mme Olivier indique qu'un travail est engagé avec le service des eaux de l'agglomération afin de trouver l'origine de ces nuisances.

M. Cossé demande s'il n'y a pas un lien avec la station d'épuration et si les analyses la concernant sont satisfaisantes.

Mme Olivier répond que les analyses sont bonnes, des recherches sont en cours sur l'origine de ces mousses, et trouver le moyen d'agir sur ce phénomène.

Mme Mahier informe qu'un cabinet est chargé de diagnostiquer une aide opérationnelle afin d'accompagner la stratégie du port Dielette. Il est prévu de rencontrer les usagers, les maires des communes. La CAC est en attente d'un premier document, une restitution sera faite au prochain conseil portuaire.

M. Lepesqueux demande s'il y a des informations sur les liaisons avec les îles Anglo Normandes.

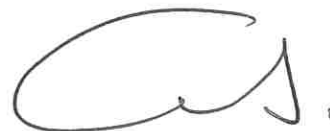
M. Gautier répond que les deux navires sont à l'arrêt, la situation est délicate sachant que le délai de mise en place pour une reprise est d'un mois. Il est probable que ces navires ne naviguent pas en 2021, une étude est en cours pour une mise en œuvre en 2022.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Lepetit** souligne que ce conseil est le dernier de la mandature, il remercie les participants, et lève la séance.

Saint-Lô, le 23 juin 2021

Monsieur Jean Lepetit

**Représentant le Président
du conseil portuaire**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a smaller 'J' and a final flourish.